



CITERNE SOUPLE DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE

CONVENTION

Entre

Communauté de Communes du Pays Orne Moselle
1, rue Alexandrine
57120 ROMBAS
ccpom@ccpom.fr

Et

Madame, Monsieur

Adresse.....

Téléphone.....

I. Objet :

Versement d'une subvention pour l'achat de **citerne souple de récupération des eaux de pluie** conformément à la délibération du 9 septembre 2019.

II. Les engagements

La communauté de communes du Pays Orne Moselle participe financièrement à ce dispositif. En contrepartie, l'usager s'engage à :

- Installer la totalité de la citerne souple, norme CE, avec son système de raccordement et d'évacuation (trop-plein)
- L'utiliser conformément aux préconisations techniques, et pour des usages particuliers (arrosage, lavage de véhicules...)
- S'attacher à réduire sa consommation en eau potable.

III. Critères d'attribution de l'aide

- Bénéficiaires de l'aide : particuliers
- Type de contenant : citerne souple, norme CE, avec système de raccordement et d'évacuation. La citerne doit avoir un volume minimal de 1000 litres (1 m³).
- La pose peut être réalisée par le particulier ou par une entreprise.

IV. Montant de la subvention :

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle accorde une subvention pour l'achat de : citerne souple de récupération d'eau de pluie, y compris accessoires, livraison et pose.

Le montant de la subvention est égal à **50% du prix d'achat TTC**, pour un coût d'achat de 500 € maximum.

Une subvention forfaitaire de 100 € est accordée sans justificatif pour les travaux d'aménagement nécessaires à la pose.

Une subvention sera limitée à l'achat **d'un seul dispositif par foyer**, quelque soit la durée de validité de cette délibération communautaire, ce qui exclut de fait les particuliers ayant déjà perçu une subvention pour ce système ou un autre système de récupération d'eau de pluie.

V. Versement de la subvention :

Le versement de la subvention est conditionné par l'envoi par courrier ou par mail à la Communauté de Communes :

- De la **présente convention dûment complétée et signée** par le particulier
- De la facture relative à l'achat et à la pose de la citerne faisant clairement apparaître qu'il s'agit d'une citerne souple de récupération d'eau de pluie,
- D'un **RIB**.
- La domiciliation du demandeur sera contrôlée par la collectivité (joindre justificatif au nom du signataire de la convention).
- De photographies : avant / après la pose.

De plus, le pétitionnaire atteste sur l'honneur qu'il n'a déjà bénéficié de la subvention.

Le particulier recevra en retour l'avis du Président de la Communauté de Communes l'informant du montant de la subvention qui lui sera versée ou des raisons du rejet de la demande le cas échéant.

Convention pour l'achat d'une citerne souple de récupération d'eau de pluie

Je soussigné, Madame, Monsieur
Demeurant à
.....

Déclare avoir pris connaissance des termes de la convention pour le bénéfice de la subvention pour l'achat d'une citerne souple de récupération des eaux de pluie.

En outre, j'atteste sur l'honneur ne pas avoir déjà bénéficié de cette subvention.

A....., le.....

Signature

Le Président, vues les pièces fournies, en application de la délibération du 09 septembre 2019.

Accorde à Madame, Monsieur
la somme de.....euros (..... €) au titre de l'achat
d'un système de récupération des eaux de pluie.

Rejette la demande :
Motif :.....
.....

Rombas, le

Le Président

Lionel FOURNIER